



Moirans, le 30 janvier 2024

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI  
Lieu-dit Funtanaccia  
BP 90038  
20129 BASTELICACCIA

N/Réf. : 24005 TELE810-B

V/Réf. : Demande courriel du 06/01/24 et échange tél du 10/01/24 (Mr JD-AUFFRAY)

## OFFRE DE PRIX

A l'attention de Monsieur Jean Dominique AUFFRAY

Veuillez trouver ci-joint notre offre concernant l'affaire citée ci-dessous :

### 1) IDENTIFICATION / RENSEIGNEMENTS

- Station ou Site : VAL D'ESE (LE)
- Client : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI
- Affaire : TELESKI TARMINI-CUPERCHIATA-DEBUTANT
- Objet : PRESTATIONS D'ASSISTANCE INSPECTION ANNUELLE 2024

### 2) DESCRIPTIF DE L'OFFRE

- Prestation suivant le détail ci-après :

Assistance pour l'inspection annuelle, sur le ou les appareils cités et comprenant :

. Visite sur site (nb 1 déplacement) pour effectuer l'inspection suivant le guide réglementaire, enregistrements des données et visite soignée de l'installation (hors déroulage complet des procédures d'essais électriques sur les appareils concernés, possible en sus au temps passé et frais engendrés).

. Rédaction et remise d'un rapport suivant la réglementation, en format informatique (dématérialisé) et en 1 exemplaire papier si nécessaire et à remettre au STRMTG (envoi direct par MTC sur demande)

**OPTION-1** : Mission réglementaire de responsable de modification électrique des trois appareils concernant la mise en conformité vis-à-vis de la recommandation STRMTG "coupure traction" du 17/05/2017 : comprenant les études de projet et déclaration préalable (DAT) auprès du STRMTG, assistance aux opérations de réception (nb 1 visite incluse avec inspection annuelle) et la remise après essais de réception d'un dossier de récolement avec attestation du Maître d'œuvre et documents justificatifs (AOR/DR).

#### A la charge du client : (documents à remettre avec la commande pour exécution des prestations)

- données techniques du ou des appareils (caractéristiques générales, profil en long, nb d'heures, etc...)
- rapports de contrôles particuliers sur le ou les appareils (inspection annuelle, câble, dernier contrôles non destructifs, etc..)
- rapport de l'exploitant concernant les 3 dernières années d'exploitation (entretien annuel),
- courrier du STRMTG concernant les 3 dernières années d'exploitation (contrôle d'exploitation),

#### A la charge du client : (prestations à réaliser sur site)

- pré-essais, graissage, contrôles et réglages (éventuels) « entretien mécanique et électrique annuel » du ou des appareils avant la visite pour s'assurer de son bon état et de son fonctionnement.
- mise en marche et conduite pendant l'inspection

Rue Barjon - ZA Valmorge

F-38430 Moirans

Tél. +33 (0)4 76 35 57 47

Fax +33 (0)4 76 35 56 44

contact@mtc-sas.fr

www.mtc-sas.fr

SAS au capital de 71 500 euros - R.C.S Grenoble B 368 204 182 - APE 7112 B  
SIRET 368 204 182 00033 - N° TVA intracommunautaire FR 03 368 204 182

La nature est



Système de  
management  
ISO 9001:2015  
ISO 14001:2015  
www.tuv.com  
ID 9105021208

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2024

Publication : 22/02/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



mise à disposition de radio pour effectuer le parcours de visite en ligne et gare d'extrémité.

- Ensemble de la prestation conforme à la réglementation technique et de sécurité en vigueur.

### 3) DELAIS (hors périodes de fermetures pour congés annuels)

- Délai de réalisation : 8 à 12 SEMAINES (HORS OPTION-1) ⇒ avant le 31/10/2024 si possible (mais après réception de la commande signée)

### 4) MONTANT HT en euros

Phase	Désignation	Quantité	Prix Unit.	Total €
DIAG-IATK	INSPECTION ANNUELLE TELESKI	1.00	4 800,00 €	4 800,00 €

Total H.T.	4800.00 €
T.V.A. 20,00%	960.00 €
Total T.T.C	5760.00 €

Phase	Désignation	Quantité	Prix Unit.	Total €
OPTION-1 : MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE COUPURE TRACTION DES TROIS TELESKIS				
MIS-RESP-ELEC	MISSION DE RESPONSABLE DE MODIFICATION ELECTRIQUE	1.00	3 750,00 €	3 750,00 €

### 5) CONDITIONS COMPLEMENTAIRES

- Les prestations supplémentaires seront traitées à la vacation à savoir :

⇒ Visite sur site au forfait par jour = 900€ HT (dans un rayon de 180 km depuis le siège social de MTC au-delà en sus : temps de trajet, frais de déplacements 0.50 €/km, frais de bateau, repas ou d'hébergement sur présentation des factures)

⇒ Prestation au bureau (forfait heure) = 80€ HT / heure

⇒ Prestation au bureau (forfait jour) = 640€ HT / jour

⇒ En cas de nombre de déplacement inférieur aucun décompte ne sera appliqué sur le montant forfaitaire

⇒ **En cas d'options** précisez si vous la ou les **retenez ou pas** dans « le bon pour accord »

⇒ Offre soumise à nos conditions générales de vente en vigueur (jointes en annexe ou à disposition sur simple demande)

⇒ **Validité de l'offre 30 jours à partir de la date d'émission.**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2024

Publication : 22/02/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



### 6) CONDITIONS DE REGLEMENT (à réception de facture)

- 30% à la commande par virement

- 70 % sur situation mensuelle en fonction de l'avancement des prestations par virement

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, en espérant avoir répondu à votre attente et que notre offre reçoive la faveur de vos ordres.

Nous vous prions d'agréer, l'expression de nos salutations distinguées.

Frédéric SIONNET



### " Bon pour Accord "

Nous confirmons par la présente notre accord et déclarons accepter tous les points de ce document

Etablie le :

Cachet :

Par :

Visa :

**NOTA : si nos conditions vous conviennent, ce document est à compléter et à nous retourner, SVP Merci.**



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2024  
Publication : 22/02/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



*[Faint, illegible blue ink stamp or signature]*